



Municipalité des Cèdres – Service de l'urbanisme

Formulaire de déclaration de résidence secondaire

Adresse ou numéro de lot de l'immeuble concerné : _____

Année d'application de la déclaration (valable un (1) an) : _____

Adresse postale du propriétaire :

nom :	prénom :
no civique :	rue :
code postal :	no de téléphone :
ville :	courriel :

- J'ATTESTE que la **résidence mentionnée ci-haut est une résidence de villégiature ou secondaire (chalet).**

En effet, conformément à l'article 5 du règlement numéro 342-2011 relativement à la vidange des fosses septiques,

« une résidence secondaire ou saisonnière, est une résidence servant d'habitation secondaire non permanente et sporadique à son propriétaire ou ses ayants droits. »

« Toute fosse septique desservant une résidence secondaire doit être vidangée au moins une fois tous les (4) ans par l'entrepreneur selon la période de vidange systématique déterminée dans le contrat signé entre l'entrepreneur et la municipalité. »

- JE DEMANDE que la vidange de mon installation septique soit effectuée aux 4 ans et que la facturation soit ajustée en conséquence.
- JE M'ENGAGE à informer la Municipalité de tout changement à l'utilisation de ma résidence de villégiature.

Signature du propriétaire : _____ date : _____